

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIC LE COMTE
SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le premier février à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Vic le Comte, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Antoine DESFORGES, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2021

PRESENTS : M. Antoine DESFORGES, Mme Cécile DURAND, M. Laurent BÉGON-MARGERIDON, Mme Valérie DUPOUYET-BOURDUGE, M. Cyrille FAYOLLE, Mme Catherine FROMAGE, M. Jean-Yves GALVAING, M. Jean Claude ARESTÉ, M. Bernard BRUN, Mme Patricia CHAPUT, Mme Élodie PINEAU, Mme Delphine COUSINIÉ, Mme Danielle VASSON, M. Jean-Paul ALARY, M. Axel WIMMEL, Mme Cendrine ALLAIS, M. Stéphane MAURY, M. Robert DELABRE, Mme Audrey GRANET, M. Thomas HEYRAUD, M. Paul BRAULT, M. Dominique SCALMANA, Mme Catherine DAFFIX-RAYNAUD, Mme Stéphanie PICARD, , M. Pierre SECRETANT;

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Gilles PAULET à Cyrille FAYOLLE ; Mme Eva CUBIZOLLES à M. Antoine DESFORGES ; Mme Annie SEYS à M. Laurent BÉGON-MARGERIDON ; M. Jean-François BLANC à M. Paul BRAULT ;

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Thomas HEYRAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR

- ▶ **Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020**
- ▶ **Compte-rendu des décisions du Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT**
- ▶ **Communications du Maire**

I – FINANCES

- Agrément de l'accueil périscolaire et Convention de financement avec la CAF
- Approbation du programme et du plan financement prévisionnel pour le projet de restructuration des écoles de Longues
- Projet d'ouverture d'une Maison France Services – demandes de subventions
- contrat publicitaire SUPER U panneaux lumineux - modification des tarifs
- Acceptation de l'indemnité d'assurance pour le sinistre suite à la grêle de juillet 2019

II. PERSONNEL

- Modification du tableau des effectifs pour avancements de grades

III- VRD – URBANISME – EQUIPEMENTS

- Acquisition d'une partie de la parcelle AC 704 pour le projet scolaire à Longues
- acquisition d'une partie de la parcelle ZB 855 à Longues pour futur bouclage routier
- Acquisition d'un terrain sur le projet de lotissement « Les Terrasses de Vic » derrière les Pompiers, pour création de parkings et élargissement de voirie

- Cession de terrains au Département pour l'aménagement de la piste cyclable entre Vic et Longues

IV- AFFAIRES GENERALES

- SME rapport annuel du délégataire 2019 – service de l'eau potable

V – QUESTIONS DIVERSES

▶ Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020 est adopté.

▶ Compte-rendu des décisions du Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT

N° 003/2021: Compte rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises par délégation en application de la délibération du 23 mai 2020 conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

La décision n° 121/2020 du 9 décembre 2020, décidant l'octroi d'un prêt de 300 000 € au CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE

Antoine DESFORGES, Maire de la Commune de VIC LE COMTE,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en vue de procéder aux emprunts destinés au financement des dépenses prévues au Budget communal, conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que pour financer la deuxième partie du programme d'investissement inscrit au Budget Primitif voté le 9 juillet 2020, il convient de contracter un emprunt de 300 000 €,

Vu les résultats de la consultation lancée le 13 novembre 2020 auprès de la Caisse d'Epargne, du Crédit Mutuel Massif Central et du Crédit Agricole Centre France, Banque Populaire, Société Générale ;

Considérant que la proposition du Crédit Agricole Centre France est la mieux disante ;

DECIDE :

- **de retenir la proposition de prêt du Crédit Agricole Centre France (Agence de Clermont-Ferrand- 3 Avenue de la Libération) présentant les caractéristiques suivantes :**

Montant : 300 000 €

Durée : 15 ans

Objet du prêt : financer la deuxième partie du programme d'investissement 2021

Taux d'intérêt : fixe 0,42 %

Périodicité de remboursement : annuelle

Type d'amortissement : capital constant

Montant 1^{er} échéance : 21 260 €

Coût total des intérêts : 10 080 € (hors frais intercalaires)

Frais dossier : 300 €

La décision n° 122/2020 du 17 décembre 2020, décidant l'attribution des marchés d'assurances

Antoine DESFORGES, Maire de la Commune de VIC LE COMTE,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en vue de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 300 000 € HT ainsi que toute décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la consultation publiée sur le site Centreofficielle.com le 1^{ER} octobre 2020 pour renouveler le marché d'assurances pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, passé en procédure adaptée ;

Vu les offres déposées avant la date limite du 13 novembre à 12h00, des assureurs suivants : GROUPAMA, la SMACL, Assurance PILLIOT et la MAIF, pour l'ensemble des 4 lots :

- Lot 1 assurance multirisques et dommage
- Lot 2 responsabilité civile, pénale et administrative
- Lot 3 protection juridique complète
- Lot 4 flotte automobile et auto-mission

Vu le rapport d'analyse des offres ;

DECIDE :

de retenir les offres les mieux disantes au regard des critères d'analyse des offres indiqués dans le règlement de la consultation :

- Pour le lot 1 « Assurance multirisque dommage » : société GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, offre avec franchise d'un montant de 25 823,10 euros HT soit 27 973,05 euros TTC.
- Pour le lot 2 « Responsabilités civiles, pénale et administrative de le commune de Vic le Comte : société GROUPAMA offre avec franchise d'un montant de 2 724,31 euros (franchise 350 euros)
- Pour le lot 3 « Protection juridique complète » : société GROUPAMA pour un montant de 1053.79 euros HT soit 1 195 euros TTC.
- Pour le lot 4 « Risques flotte automobile et auto mission » : société la MAIF offre avec franchise pour un montant de 6 444.83 € HT soit 8 046.01 € TTC.

La décision n° 001-2021 du 7 janvier 2021, décidant l'avenant N°1 du marché - Aménagement de voirie – Chemin du Paradis

Antoine DESFORGES, Maire de la Commune de VIC LE COMTE,

VU la décision N°067/2020 de retenir pour ce marché l'offre de l'entreprise COUDERT, Le Bourg, 63 210 Vernines, pour un montant total de 159 940.00 € HT, en vue de lui confier le marché de travaux d'aménagement du chemin du Paradis ;

VU les travaux complémentaires nécessaire du fait de l'urbanisation de ce quartier (extension des réseaux d'assainissement, aménagement d'un parking) ;

DECIDE

- De valider l'avenant N°1 de l'entreprise COUDERT pour un montant de 49 745.00 € HT, portant ainsi le nouveau montant du marché à 209 685.00 € HT ;

- De procéder à la signature de l'avenant N°1 correspondant.

Question de M. BRAULT :

Je suis un peu surpris par cet avenant, tout au moins son montant de 49 745 €HT, c'est-à-dire une augmentation de 31% par rapport au marché de base. Lors de la commission d'appel d'offre du 16 juillet

2020, pour l'attribution entre autre de ce marché, j'avais posé en son temps la question au maitre d'œuvre de savoir si le cahier des charges avait pris en compte tous les paramètres de dimensionnements de passage de réseau, en prévention d'un certains nombres de terrains limitrophes potentiellement constructible. A ce moment-là, il m'a été répondu et affirmé que tout avait été vu, or je suis surpris de voir que cet avenant traite entre autre d'un réseau d'assainissement, comment se fait-il que la maitrise d'œuvre ait oublié cet élément ?

Réponse de M. DESFORGES :

Aucun dimensionnement de canalisation n'a été modifié.

Dans l'hypothèse où les terrains disponibles s'aménageraient, l'assainissement qui est traité sur le chemin du Paradis actuellement permettra les raccordements nécessaires, ce qui est le cas dans la situation présente.

Pour la place, il nous semblait cohérent de prévoir ce point d'aboutissement, on ne souhaitait pas voir cette place rester dans un état un peu intermédiaire alors que la rue serait refaite, ce qui apportera des places de stationnements liés aux commerces, mais également de gérer la connexion avec la départementale et la piste cyclable.

La décision n° 002-2021 du 8 janvier 2021, décidant l'attribution d'un marché de travaux, rue du 19 Mars 1962.

Antoine DESFORGES, Maire de la Commune de VIC LE COMTE,

VU l'état de dégradation actuel de la rue du 19 Mars, des travaux d'aménagement de voirie et notamment de sécurisation sur cette rue, située à proximité immédiate de l'école Elsa Triolet, sont nécessaires ;

VU l'offre de prix de la société COLAS R.A.A. d'un montant de 45 715 € H.T., soit 54 858 € T.T.C. pour la réalisation des travaux correspondants ;

VU la demande de subvention réalisée au titre de la DETR complémentaire 2020 et l'accord de la Préfecture du Puy-de-Dôme reçu en date du 17 novembre 2020 pour un subventionnement de 15 000 € au taux de 30 % sur une dépense subventionnable de 50 000 € H.T. ;

DECIDE

- D'attribuer le marché de travaux d'aménagement de voirie à la société COLAS R.A.A. pour un montant de 45 715 € H.T., soit 54 858 € T.T.C. ;

- De signer les pièces du marché correspondant à ces travaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les décisions du maire citées ci-dessus.

► Communications du Maire

1. Programme « Petites Villes de Demain »

La candidature a été déposée officiellement début novembre 2020, sur la base d'un arbitrage politique de l'équipe municipale en adéquation avec nos orientations politiques et l'objet de ce dispositif.

La réponse favorable reçue mi-décembre parmi 32 villes du Puy-de-Dôme.

Le programme est conçu par l'Etat pour soutenir 1 000 communes et intercommunalités sur six ans (2020-2026), avec un ciblage : les communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie, avec certaines fragilités à corriger ou à soutenir.

Cela permet à la commune de bénéficier d'une boîte à outils et à des financements pour mettre en œuvre son projet de territoire. Les aides complémentaires liées à la relance viennent également appuyer le programme.

Au travers de Petites villes de demain, l'Etat et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires. L'Agence nationale de cohésion des territoires pilote la mise en œuvre de ce programme, au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département.

Deux conventions à signer par l'Etat, la commune et l'intercommunalité :

- ⇒ Convention d'adhésion (début 2021)
- ⇒ Seconde convention après 18 mois, pour préciser le projet de territoire

Le poste de chef de projet est un élément incontournable, avec un financement très important sur 6 ans (75%). Sur la base d'un travail avec le CISCA, une candidature a été retenue, celle de Charlotte MARCHALANT qui nous rejoindra prochainement.

- La signature de la convention d'adhésion est un préalable au recrutement effectif
- Perspective de prise de poste au 1^{er} avril, après le Conseil Municipal du 22 mars et le Conseil Communautaire du 25 mars.

Cela permet d'inclure les missions de médiateur de l'environnement (engagement politique) et de centre bourg. Coordination de la démarche globale.

Définition du projet de territoire : utilisation de l'outil « Plan Guide » que nous avons calibré pour pouvoir répondre aux attendus de PVD.

Entre les 2 conventions, pendant la réalisation du plan guide, nous pouvons solliciter des aides sur les projets déjà opérationnels. Cela fait partie des échanges avec le Préfet.

2. AMI « Schéma Directeur immobilier et énergétique »

Sur proposition de Mond'Arverne communauté qui a piloté le projet, nous avons décidé il y a plusieurs semaines de répondre à l'AMI pour la réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique :

- Engagement politique de l'équipe municipale : diagnostic et préco / visibilité pour agir
- AMI permet de solliciter un financement à 100% de la démarche : Banque des territoires et ADEME
- Cadre intercommunale (patrimoine de Mond'Arverne) avec les communes (patrimoines communaux) esprit donc de mutualisation.
- Beaucoup de candidatures sur la Région et 4 retenues dans le PDD (Volvic, Cournon d'Auvergne, Mond'Arverne Communauté et Vic le Comte)
- Dont Mond'Arverne et Vic retenues, cela est très positif, Mais bémol au niveau de la mutualisation, c'est surprenant de scinder la démarche commune MAC/communes.

3. Parc Naturel Régional Livradois Forez

La charte 2011 – 2023 arrive à échéance. Actuellement, Vic-le-Comte est commune associée ce qui est un intermédiaire mais qui a des limites.

Le processus s'enclenche pour se projeter sur la nouvelle période :

- Echanges avec le Président du Parc, accompagné de Cyrille Fayolle.
- Etape 1 : déterminer un projet de périmètre, mais c'est la région qui décidera du périmètre.

L'hypothèse de travail posée par l'équipe municipale : être membre à part entière de ce parc ce qui est cohérent avec notre politique.

Le moment venu, il appartiendra au Conseil de se positionner sur cette hypothèse.

Rapport annuel du délégataire 2019 du service de l'eau

Monsieur Bernard BRUN, conseiller délégué auprès du Maire et vice-président du SME, rappelle à l'Assemblée que la gestion de ce service de l'eau est assurée par le LYONNAISE DES EAUX (SUEZ Environnement depuis mars 2015), qui a reçu du Syndicat Mixte de l'Eau (ex SIVOM) de la Région d'Issoire une délégation de service public, depuis 2004. Le service concerne les activités suivantes : la production, traitement d'eau potable, sa distribution, la maintenance des réseaux, la gestion des clients.

NB : le rapport détaillé est consultable, sur simple demande en Mairie au service secrétariat général.

Monsieur Mickaël GAGNE du SME présente les principaux éléments techniques et financiers du rapport ainsi que les faits marquants de l'année 2019.

Rapport du SME en annexe de ce PV

Après avoir entendu cette présentation, M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel du délégataire 2019 du service de l'eau. Il précise qu'il sera ensuite tenu à la disposition du public pendant la durée d'un mois.

Question de M. ARESTE :

Est-ce que le rendement de 77% veut dire que les 23% restant sont des fuites ?

Réponse de M. GAGNE :

c'est exactement cela.

Question de Mme PICARD :

Quelle est la moyenne nationale du rendement ?

Réponse de M. GAGNE

Pas de réponse précise à apporter de suite. Dans le contrat d'affermage, il y a des objectifs de rendements de réseaux, c'est-à-dire que le délégataire s'engage pour garantir un prix de l'eau. S'il baisse en rendement de réseau sa rémunération baisse avec, donc cela permet de toujours garder cet objectif. Le rendement national est inférieur à celui du SME, une réponse sera transmise en différé. 2000km de réseaux avec une topographie particulière car souvent en terrains privés pour 44 000 abonnés, il semble donc difficile d'inspecter le réseau dans sa globalité, cela est plus simple en ville car le réseau est plus petit donc plus contrôlable.

I – FINANCES

N° 004/2021: agrément de l'accueil périscolaire et convention de financement avec la CAF

M. le Maire explique que, malgré le retour de la semaine à 4 jours, la décision a été prise de maintenir les activités périscolaires pendant la pause méridienne qui permettent de bien encadrer cette période, et ce malgré la perte du financement accordé par l'Etat pour ces ateliers qui était de l'ordre de 30 000 € par an.

Des recherches de financements complémentaires ont donc été réalisées pour compenser cette perte de recette en s'orientant vers la CAF qui soutient, dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, le développement et le fonctionnement des accueils de

loisirs sans hébergement (ALSH) déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Mr le Maire précise que cette démarche est possible aujourd'hui du fait de la structuration des services périscolaires désormais en conformité avec les obligations fixées par la CAF et la DDCS pour l'ALSH, notamment en termes de taux d'encadrement et de qualité du projet éducatif et pédagogique structurant l'accueil des enfants.

Mr le Maire propose que la déclaration porte dans un 1^{er} temps sur l'accueil périscolaire des élèves élémentaires des écoles Jacques Prévert et Marcel Pagnol pour l'accueil du matin (1h) et la pause méridienne (1h), correspondant à l'obligation minimale de 2 h par jour, avant de l'étendre progressivement à l'accueil du soir.

Le financement accordé par le CAF dans le cadre d'une convention de prestation de service ordinaire est de 0.549 € par heure réalisée, soit un financement possible d'environ 20 000 € par an dans un 1^{er} temps, pouvant aller jusqu'à 30 000 € en incluant l'accueil périscolaire du soir.

Intervention de Mme FROMAGE :

Elle souligne le travail mené par les équipes, cet agrément va également permettre aux services périscolaires d'être mieux structurés et de continuer à proposer des activités de qualité aux enfants.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De valider la demande d'agrément auprès de la DDCS pour l'accueil périscolaire des 2 écoles élémentaires en s'engageant à respecter la réglementation en vigueur (règles d'hygiène, de sécurité, encadrement qualifié et respect des taux d'encadrement.)**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec la CAF à compter du 1^{er} février 2021 pour le financement de cet « ALSH périscolaire » dans les conditions détaillées ci-dessus**

N° 005/2021: Projet de rénovation et extension des écoles de Longues – approbation du programme et plan de financement prévisionnel – demandes de subventions

Mr le Maire rappelle la volonté de la commune d'engager le projet structurant de rénovation et d'extension des écoles maternelle Sonia Delaunay et élémentaire Marcel Pagnol à Longues.

Le programme des travaux à réaliser a été élaboré ces dernières semaines en s'appuyant sur les attendus formulés par les principaux acteurs concernés et l'appui du cabinet d'architecture PANTHEON Consulting afin de définir précisément les besoins et l'enveloppe prévisionnelle du projet.

Mr le Maire présente le contenu du programme qui comprend :

- La rénovation, mise aux normes et extension des bâtiments existants des écoles Sonia Delaunay et Marcel Pagnol, prenant en compte les évolutions d'effectifs à venir pour un montant prévisionnel de 2 500 000 € HT
- La construction d'un bâtiment neuf, commun aux deux écoles, sur un terrain en continuité, pour créer une nouvelle salle de restauration scolaire ainsi qu'une salle d'activités, pour un montant prévisionnel de 1 400 000 € HT
- Assurances dommage ouvrage : 100 000 €
- études, contrôles techniques et aléas divers : 600 000 € HT

Soit une enveloppe prévisionnelle du projet qui s'élève à 4 600 000 € HT.

Il précise qu'il s'agit d'un projet phare du mandat qui s'inscrit à la fois dans la continuité des projets réalisés par l'ancienne municipalité de réhabilitation des écoles du bourg de Vic entre 2008 et 2020 avec des objectifs de mises aux normes nécessaires des bâtiments scolaires anciens, mais également avec des ambitions plus fortes en terme de qualité environnementale, d'inclusion scolaire notamment des élèves en situation de handicap, et de déploiement de l'outil numérique.

Sur la base de ce programme, un concours d'architecte va être lancé dès ce début d'année 2021 afin de pouvoir sélectionner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera retenue pour la réalisation de ce projet. La phase d'étude se déroulera sur 2021, début 2022. Il est proposé de créer un Comité de Pilotage pour associer les différents acteurs intéressés par ce projet pour suivre ces études en plus des 2 commissions -enfance jeunesse et cadre de vie-travaux

Les travaux sont ensuite programmés sur trois années consécutives, afin de tenir compte dans capacités annuelles d'investissement de la commune tout en occasionnant le moins de gêne possible sur le fonctionnement des 2 établissements.

A ce stade du projet, Mr le Maire indique qu'il convient de solliciter les aides potentielles des différents financeurs en précisant que les dispositifs du plan de relance de l'Etat sont favorables pour obtenir des financements optimisés.

Question de M. ARESTE :

Faut-il rémunérer les 3 architectes retenus dans le cadre du concours ?

Réponse de M. DESFORGES :

En effet, les 3 architectes sélectionnés seront amenés à faire des heures de travail afin de produire une esquisse, cela reste obligatoire, donc dans le budget qui sera voté il y aura les indemnités prévues pour les équipes non retenues. (environ 20 000€)

Question de Mme PICARD :

Ce projet est une très bonne nouvelle.

Quel est le prix indicatif au mètre carré de la partie réhabilitation et de la partie construction ?

Elle précise également qu'en terme d'environnement il y a des ambitions importantes et de bâtiments bioclimatiques, ce qui est particulièrement intéressant, les financements restant seront financés par de la dette, et que la banque des territoires propose des prêts spécifiques pour le financement des écoles.

Réponse de M. DESFORGES :

Nous sommes actuellement au stade du programme, autour de 700 ou 800 € pour la partie rénovation et de 1700€ pour la partie construction neuve.

Le principe est de ne pas emprunter plus que ce que l'on rembourse pour maîtriser la dette, d'où une programmation sur plusieurs exercices budgétaires.

Question de M. BRAULT :

Je souhaite avoir une précision sur ce dossier concernant le plan de financement, on ne voit pas apparaître le coût du terrain dans la partie neuve.

Réponse de M. DESFORGES :

Le rythme des travaux est rythmé par rapport la capacité d'investissement de la commune, le projet est porté sur les 4 prochaines années en intégrant les études et travaux. En effet, cela va permettre mobiliser seulement une part de la section d'investissement sur ce projet chaque année.

Il faut également tenir compte de la réalité du terrain, les travaux au sein d'une école qui ne sont jamais simples à réaliser, mais surtout cela ne bloque pas les autres projets de la commune. Concernant le prix du terrain, la collectivité le finance entièrement car il n'y a pas de subvention, cela s'ajoute donc au prix du projet.

Question de Mme DAFFIX-RAYNAUD :

Y a-t-il un plan pluriannuel qui a été établi jusqu'en 2026 ? Quelle est la part d'autofinancement apportée par la commune et la part de dette ?

Que faire si des subventions baissent ou si les travaux augmentent ?

Ces montants sont en hors taxe, il y a donc toute cette notion de TVA à récupérer et qui se récupère à N+2, est-ce tout cela a été vu ?

Réponse de M. DESFORGES :

Le plan pluriannuel sera évoqué lors du prochain conseil lors du Débat d'Orientation Budgétaire, ce projet sera sur les 3 - 4 prochaines années. Ce projet étant au stade d'étude, il se peut qu'il y ait des ajustements à faire.

Les recherches de financements sont certes optimistes, mais le projet semble cocher toutes les cases en termes de priorité : éducation, environnement, inclusion, numérique, etc....

Si le taux de subventionnement baisse et si les travaux augmentent, il faudra donc faire des choix, faire des arbitrages par rapport au projet, à la baisse en l'occurrence, et puis il est également possible de faire glisser dans le phasage sur une année de plus afin de mobiliser une capacité de financement de la collectivité sur une année de plus. Le travail avec le programmiste a été poussé afin d'être le plus juste possible.

Question de Mme FROMAGE :

Même si les sommes annoncées ce soir sont considérables, une commune qui investit et qui fait le choix de rénover ses écoles selon les critères que vous a présenté Mr le Maire, mais qui fait en plus le choix de choisir l'inclusion pour des enfants qui ont des difficultés à trouver leur place dans notre société, cela est un objectif noble et optimiste de la part de la commune. Il peut en effet y avoir des incertitudes sur les financements mais les travaux au sein des autres établissements scolaires ont été faits avec succès. Pour que les enfants, le personnel de l'éducation nationale et le personnel de nos services puissent travailler dans un environnement agréable.

Question de M. SCALMANA :

Lors de la dernière campagne nous avons défendu l'idée de transparence de la vie politique au sein de la commune pour ce nouveau mandat. Il semble opportun de marquer cette transparence pour un projet aussi important que celui des écoles de Longues. Lorsque l'on parle d'acteurs de terrain pour la composition de ce Copil, les élus que nous sommes, sont des acteurs de terrain qui représente les citoyens au conseil municipal. Pouvez-vous donc intégrer à ce Copil un élu de la majorité et un élu de l'opposition représentant les citoyens de la commune ?

Réponse de M. DESFORGES :

Le choix que nous faisons est de permettre aux différents acteurs du projet de le suivre. Je pense que le débat politique, sur ce qui se passe dans les différentes commissions n'est pas anecdotique. La proposition méthodologique qui est classique dans ce genre de projet, est qu'il y a d'une part les instances démocratiques de la collectivité qui doivent être respectées dans les commissions, travaux et projet où vous êtes représentés. Et l'autre instance qui se veut opérationnelle avec les personnes qui sont dans la vie quotidienne de l'école. Je défends donc la méthode que nous avons arbitrée.

A l'issue de ces échanges, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le programme de l'opération « rénovation et extension des Ecoles de Longues » tel que joint en annexe à la présente délibération pour un montant total prévisionnel de 4 600 000 € HT,**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessous en autorisant le Maire à solliciter les aides correspondantes :**

Montant des dépenses en € HT	Montant des recettes en €	
Requalification des Ecoles de Longues	Europe au titre du FEDER	500 000€
Etudes et prestations associées : 600 000 €	Etat au titre de la DETR	1 050 000€
	<i>30 % par an x 500 000 € sur 3 années (études comprises)</i>	
Travaux : 4 000 000 €	<i>20 % au-delà des 500 000 € sur 3 années</i>	
	Etat au titre DETR Bois Local	37 500€
	<i>15% lot bois (estimation 250 000 €)</i>	
	Etat au titre DETR lots énergétiques	75 000€
	<i>15% lot (estimation 500 000 €)</i>	

	Etat au titre du DSIL Relance :	600 000€
	15% cout travaux	
	Région au titre du CAR 2020-2022	800 000€
	Département au titre du FIC 2019-2021	273 000€
	(1 M€ + 500 000) x 20% x 0.91	
	Département Bonif filière Bois local	50 000€
	20% du lot	
	Département bonif panneaux solaires	5 000€
	25% plafonné 5 000 €	
	Sous total Subventions	3 390 500€
	Solde commune (26 %)	1 209 500€
TOTAL :	4 600 000 € HT	TOTAL : 4 600 000 € HT

- **De fixer la composition du COPIL chargé de suivre les études et la réalisation de ce projet en associant les différents acteurs de terrain comme suit :**
 - Le Maire, Antoine DESFORGES
 - Eva CUBIZOLLES, adjointe à l'éducation, l'enfance et la jeunesse
 - Jean Yves GALVAING, adjoint aux travaux et à la gestion du patrimoine communal
 - Les élus suppléants aux conseils d'école concernés : Elodie PINEAU et Cendrine ALLAIS
 - Les représentants des services municipaux : les 4 membres de la direction générale des services, la coordinatrice périscolaire, le chef cuisinier, 1 personnel de restauration, 1 ATSEM, 1 ou 2 animateurs périscolaires, l'éducateur APS
 - L'inspecteur Education Nationale, les directrices + 1 enseignant pour chaque école
 - 1 représentant de parents d'élève par association et par école
 - 1 représentant de l'organisme gestionnaire de l'école inclusive

- **D'autoriser le Maire à lancer la procédure de concours pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre. Cette procédure se déroule en deux temps :**
 - Phase 1 : Appel à candidatures visant à sélectionner 3 équipes de maîtrise d'œuvre dont la composition et les références semblent les plus adaptées à notre projet
 - Phase 2 : Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate parmi les 3 sur la base d'un niveau d'étude « Esquisse + »

- **De fixer la composition du jury d'examen des candidatures et des projets comme suit :**
 - le Maire Président de droit,
 - les membres de la Commission d'Appel d'offres ;
 - trois architectes dont l'un désigné par l'Ordre des Architectes, l'un par la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques), l'autre par le CAUE (*Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.*)

Etant précisé que le choix de l'équipe lauréate sera proposé à la validation du Conseil Municipal.

Etude de programmation de l'ensemble scolaire de Longues en annexe de ce PV.

N° 006/2021:Création d'une Maison France Services – plan de financement prévisionnel et demandes de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'une Maison France Services dans des locaux actuellement occupés par la Mission Locale et contigus aux services administratifs de la Mairie, en plein cœur du centre-ville.

M. le Maire précise que France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics proposé et financé en partie par l'Etat qui vise à accéder aux services publics dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. Il s'agit d'une alternative permettant de maintenir, voire même de développer les services publics sur notre territoire, qui est ciblé comme étant prioritaire compte tenu de sa position de chef-lieu de canton et du programme « petites villes de demain ».

Ce guichet unique permettra en effet d'accompagner les administrés dans leurs démarches quotidiennes, souvent en ligne, auprès de 9 partenaires obligatoires tels que les services du Ministère de la justice, de l'intérieur, des comptes publics, la CPAM, la CAF, la MSA, la CARSAT, la Poste et Pôle Emploi, mais également d'autres partenaires locaux intéressés par le projet tels que la Mission Locale et le Département du Puy de Dôme (avec les services de la PMI et des permanences des assistantes sociales). Ce lieu permettra également d'aider les habitants à résoudre des situations administratives plus complexes en s'appuyant sur des correspondants identifiés pour chaque partenaire, ainsi que des personnels formés à l'outil numérique.

Mr le Maire précise que des travaux d'aménagement intérieurs et de mise aux normes d'accessibilité sont nécessaires avant d'envisager l'ouverture de ce lieu d'ici début 2022. Ces travaux consistent en la création d'un sanitaire accessible, des modifications de cloisons, des réfections de sols et de peintures, des changements des huisseries pour un montant prévisionnel de 73 000 € HT avec les études.

Monsieur le Maire propose de solliciter des aides potentielles pour la réalisation de ces travaux auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL / plan de relance.

Question de Mme PICARD :

C'est une très bonne nouvelle qu'il y ait ce genre de structure à Vic, même si le départ du trésor public n'est pas une bonne nouvelle. L'arrivée d'une maison France services, notamment sur la dimension numérique, car un grand nombre de personnes ne sont pas agiles avec les sujets numériques. Quel est le prix indicatif au mètre carré de la partie réhabilitation et quelle est la surface de la future maison France services?

Réponse de M. DESFORGES :

Je n'ai pas actuellement cette information. L'espace principal d'accueil est accessible, avec un minimum un espace confidentiel et des sanitaires à créer. Ceci est un premier élément de travail pour avoir un premier chiffre. Etant précisé que dans le cadre du plan de relance il existe d'autres financements que nous sommes en train d'identifier, notamment pour le changement d' huisserie. Il y avait une urgence avec la DETR et la DSIL, car le délai était fin décembre. Ce plan de financement peut donc évoluer. Le rez-de chaussé sera donc totalement accessible, et le 1^{er} étage n'étant pas accessible, il faudra dans quelques temps repenser l'accessibilité de l'ensemble du 1^{er} étage.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet de création d'une maison France Services en autorisant le Maire à solliciter les aides correspondantes :**

Montant des dépenses en € HT		Montant des recettes en €
Création Maison France Service	Travaux aménagements intérieurs :	PREFECTURE

	Etude M.O: 8 000 € Travaux : 65 000 €	DETR 30% de 73 000 € 21 900 € DSIL – plan relance 15% de 73 000 € 10 950 €
		Part Communale 55% 40 150 €
TOTAL :	73 000 € HT	73 000 € HT

N° 007/2021: Contrat publicitaire SUPER U pour les panneaux lumineux – modification ponctuelle des tarifs

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que durant les mois de décembre 2020 et janvier 2021 une campagne publicitaire gratuite a été mise en place pour les commerçants de la Commune de Vic le Comte afin de promouvoir leur commerce sur les panneaux lumineux de la ville du fait du contexte sanitaire.

L'entreprise SUPER U avec qui la Commune de Vic le Comte a conclu un contrat publicitaire depuis octobre 2018 pour diffuser ses annonces sur les panneaux lumineux à titre payant, fait également partie de ce dispositif.

Mr le Maire propose que le principe de la gratuité soit appliqué également à ce commerce pour les mois de décembre 2020 et janvier 2021.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'accorder à titre exceptionnel la gratuité pour les mois de décembre 2020 et janvier 2021 dans le cadre contrat publicitaire avec SUPER U**

N° 008/2021: Acceptation de l'indemnisation du sinistre suite au sinistre grêle

Monsieur le Maire explique que suite à un violent orage de grêle qui a eu lieu le 1^{er} juillet 2019, plusieurs dommages ont été causés sur les bâtiments communaux, notamment la toiture du stade André Boste. Après l'accord de l'expert sur la prise en charge des sinistres, l'assurance a également validé cette dernière.

Vu la proposition d'indemnisation de la part de Groupama au titre des sinistres causés par un évènement naturel d'un montant de :

- 55 486,51 euros : indemnité immédiate
- 34 567,77 euros : indemnité différée (sur présentation des factures)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De le charger de procéder à l'encaissement du chèque au 7788 Produits exceptionnels du budget communal.**

II. PERSONNEL

N° 009/2021: Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal pour permettre l'avancement de grade d'un agent affecté à la cuisine centrale, suite à la réussite de l'examen professionnel.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel communal telle que présentée ci-dessous :**

<u>Création de poste</u>	<u>Suppression de poste</u>	<u>Date d'effet</u>	<u>Motif</u>
1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})	1 poste d'adjoint technique TC	01/04/2021	Avancement de grade

III- VRD – URBANISME – EQUIPEMENTS

N° 010/2021: Acquisition d'une partie de la parcelle AC 704 à Longues

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire des parcelles cadastrées AC 704 et AC 706, sis le Plaine de Longues, Boulevard du Chambon 63 270 VIC LE COMTE, souhaite procéder à la vente desdites parcelles, pour une surface totale d'environ 8 500 m².

Dans le cadre du projet de requalification des écoles de Longues, la commune souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée AC 704 pour une surface de 1 700 m² afin d'y implanter un futur bâtiment public, afin d'accueillir le futur restaurant scolaire et une salle d'activités pour les écoles de Longues (lot B sur les plans ci-joints).

Les négociations engagées avec le propriétaire actuel ont permis de définir un prix d'acquisition s'élevant à 100€/m².

Le terrain concerné représente une surface de 1 700 m², portant le coût de cette acquisition à 170 000€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De décider l'acquisition de ce terrain d'une superficie de 1 700 m², telle que définie sur le plan ci-joint au prix de 170 000 €, soit 100€/m², plus les frais d'actes notariés à la charge de l'acquéreur ;
- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir avec le propriétaire et tous documents y afférant.
-

N° 011/2021: Acquisition de terrain dans le cadre de l'aménagement du lotissement « les Terrasses de Vic »

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce secteur situé à proximité immédiate de la caserne des pompiers va faire l'objet d'un aménagement d'ensemble comprenant de l'habitat, une maison médicale ainsi qu'un cabinet de sophrologie.

Parallèlement, il rappelle que la construction d'un nouvel EHPAD est en cours de l'autre côté de la rue du Puits.

Afin de faciliter l'accès de la population à ces différents services et d'éviter de futures problématiques de stationnement, la commune souhaite acquérir un terrain en bordure de la rue du Puits pour réaliser un parking public.

Ce terrain se constitue d'une surface de 617 m² au sein de la parcelle ZH 321, conformément au plan ci-joint.

Des négociations ont été menées avec l'aménageur qui a acquis les terrains, la SARL VITIS, aboutissant à un prix d'achat de 120 €/m², soit un coût total de 74 040 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De procéder à l'acquisition de ce terrain d'une superficie de 617 m², tel qu'il est défini sur le plan ci-joint au prix de 74 040 €, soit 120 € le m² plus les frais d'acte notariés à la charge de l'acquéreur ;
- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir et tous documents y afférant.

N° 012/2021: Acquisition d'une partie de la parcelle ZB 855

M. le Maire indique que dans le cadre de la division en lots de la parcelle ZB 855, située le Vignolat à Longues, la commune souhaite acquérir une petite partie de terrain en forme de triangle situé côté lotissement « côte des acacias ».

Cette acquisition permettra, suite à l'acquisition par la collectivité des parcelles ZB 867 et ZB 876 de pouvoir réaliser un bouclage des voiries sur la rue de Vignolat lors de l'aménagement futur de ce quartier.

Suite à la négociation engagée avec le propriétaire des terrains, le prix d'achat au m² retenue est celui qui est appliqué pour la vente du lot concerné, soit 108.11€/m².

La partie de parcelle concernée représente une superficie de 43m², soit un coût de 4 648.73€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De décider l'acquisition de ce terrain d'une surface de 43 m² au prix de 4 648.73€, soit 108.11€/m², auprès de la propriétaire, plus les frais d'actes notariés à la charge de l'acquéreur ;**
- **De donner pouvoir au Maire pour signer l'acte de vente à intervenir et tous documents y afférant.**

N°013/2021 : Cession de terrains au profit du Département du Puy-de Dôme pour la piste cyclable entre Vic et Longues

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental procède à un certain nombre d'acquisitions foncières pour réaliser les travaux de création d'une piste cyclable entre les bourgs de Longues et de Vic.

Parmi ces terrains, certaines propriétés sont communales :

- Trois parties de chemin d'exploitation pour une surface totale de 68 m² ;
- Une partie de la parcelle ZB 1169 située devant la piscine de Longues, pour une surface de 215 m².

Les négociations engagées avec le Conseil Départemental et l'avis du service des domaines, nous permettent d'envisager ces cessions de terrains dans les conditions suivantes :

- Les parties de chemin d'exploitation, pour une surface totale de 68m², sont cédées à l'euro symbolique ;
- La partie de la parcelle ZB 1169 est cédée au prix de 3 310 €, soit environ 15.40€/m².

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- **De vendre les parties de chemin d'exploitation, pour une surface totale de 68m² en fixant le prix de cette vente à l'euro symbolique ;**
- **De vendre la partie de la parcelle cadastrée ZB 1169, pour une surface de 215 m², en fixant le prix de cette vente à 3 310 € ;**
- **De donner pouvoir au Maire pour signer l'acte de vente à intervenir et tous documents y afférant.**

Question de M. SECRETANT :

Quel est le futur tracé de cette piste cyclable ?

Réponse de M. DESFORGES :

Le futur tracé de la piste cyclable est le suivant : à partir du rond-point des Meules, elle suivra la zone artisanale des Meules sur le côté droit dans le sens Vic /Longues et elle prendra fin devant la piscine de Longues.